

Fiche de réservation mercredis – Alsh Ufcv Perpignan

**LA RÉSERVATION EN LIGNE VOUS DISPENSE DE REMPLIR CETTE FICHE
CONTACTEZ LE SERVICE ADMINISTRATIF DE L'UFCV POUR OBTENIR L'ACCÈS À VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE**

1 L'ENFANT

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Adresse de l'enfant : CP : Ville : tél. (obligatoire).....
 Ecole fréquentée : Numéro Allocataire : CAF MSA Autre :

2 ACCUEIL DE LOISIRS

Cochez la case de l'accueil de loisirs choisi pour votre enfant :
 Alsh Mas Bresson maternel Alsh Mas Bresson élémentaire

Info : Pour des raisons de travaux l'accueil du Mas Bresson sera délocalisé sur l'école Ludovic Massé jusqu'à la fin décembre 2019.

3 DATES DE RESERVATION

MERCREDIS

NAVETTE (UNIQUEMENT POUR LE MAS BRESSON) :

A/ inscription obligatoire à la journée avec repas (matin/midis/soir)

B/ pour chaque jour, indiquez si votre enfant est amené sur place (MS) ou si il prend une navette.

Code arrêt à préciser matin et soir sur le tableau ci-dessous :

accueil sur place Mas Bresson (MS) arrêt Al Sol (AS) 3 : arrêt St Gaudérique (SG) arrêt St Martin (SM)

Septembre

Mercredi 04/09			Mercredi 11/09			Mercredi 18/09			Mercredi 25/09		
Matin	Midi	AM									

Sur place/navette
(mettre le code)

Octobre

Mercredi 02/10			Mercredi 09/10			Mercredi 16/10					
Matin	Midi	AM	Matin	Midi	AM	Matin	Midi	AM			

Sur place/navette
(mettre le code)

Novembre

Mercredi 06/11			Mercredi 13/11			Mercredi 20/11			Mercredi 27/11		
Matin	Midi	AM									

Sur place/navette
(mettre le code)

Décembre

Mercredi 04/12			Mercredi 11/12			Mercredi 18/12					
Matin	Midi	AM	Matin	Midi	AM	Matin	Midi	AM			

Sur place/navette
(mettre le code)

Pour toute modification de présence, je m'engage à le signaler à la direction de l'accueil de loisirs par écrit ou par mail.

Pour faciliter vos inscriptions futures et avoir accès à votre compte famille, merci d'indiquer votre courriel :

.....@.....

Fait à :	Le :	Nom du signataire :
<input type="checkbox"/> Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure		
		Signature :
Cadre réservé à la direction – Paiement obligatoire à la réservation		
QF :	Mode de règlement du paiement :	